

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 juin 2018
Français
Original : russe

**Lettre datée du 6 juin 2018, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne les 5 et 6 juin 2018 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) V. Nebenzia



Annexe à la lettre datée du 6 juin 2018 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (5 juin 2018)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de la cessation des hostilités a recensé trois violations, dans les provinces d'Alep (2) et de Lattaquié (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé deux violations dans la province de Hama.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève à 1 827.

Le poids total des cargaisons distribuées est de 2 597,76 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 287 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 82 099.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 513.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions du cessez-le-feu s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (6 juin 2018)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de la cessation des hostilités a recensé quatre violations, dans les provinces d'Alep (2) et de Lattaquié (2).

Le bureau turc n'a quant à lui recensé aucune violation.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit deux opérations humanitaires – l'une à Kafr Batna (province de Damas) et l'autre à Hayyalin (province de Hama) – qui ont permis de fournir à la population locale 890 colis alimentaires, d'un poids total de 3,8 tonnes.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 829.

Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 601,56 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 376 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 82 475.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 513.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions du cessez-le-feu s'est maintenu à 234.